



## REGLEMENT DE PARTICIPATION 2020 – Délégation Calvados

### **Article 1 - OBJET**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Calvados-Orne a souhaité créer un prix spécial – intitulé « PRIX MOSAÏQUE, l'Artisanat au féminin » afin de mettre à l'honneur :

- Une femme chef d'entreprise, conjointe ou salariée d'une entreprise artisanale du Calvados

Et / ou

- Une femme qui s'investit tout particulièrement dans l'artisanat (entreprise, organisation professionnelle, élue locale...).

Ce prix est organisé dans le Calvados par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Calvados-Orne, Délégation Calvados avec l'aide de partenaires.

### **Article 2 - LES CANDIDATES**

Ce concours est ouvert aux femmes exerçant leur activité professionnelle dans l'Artisanat et qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- Etre une femme chef d'une entreprise artisanale inscrite au répertoire des métiers du Calvados.
- Etre conjointe collaboratrice, salariée ou associée au sein d'une entreprise artisanale inscrite au répertoire des métiers du Calvados.

### **Article 3 – RETRAIT ET DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Ce prix est porté à la connaissance du public et des professionnels par le site Internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Calvados-Orne, Délégation Calvados, les partenaires et par tous les moyens de communication possibles (presse, organisations professionnelles....).

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat et les partenaires du concours se réservent le droit de contacter directement des candidates potentielles et de leur fournir le dossier de candidature.

Retrait : possibilité de télécharger le dossier directement sur le site internet [www.cmai-calvados-orne.fr](http://www.cmai-calvados-orne.fr)

Les dossiers de candidature dûment complétés doivent être envoyés à l'adresse indiquée ci-dessous **au plus tard le 21 septembre 2020** (cachet de la poste faisant foi) :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Calvados-Orne, Délégation Calvados  
« PRIX MOSAÏQUE, l'Artisanat au féminin »  
2, rue Claude Bloch – CS 25059  
14074 CAEN Cedex 5

Aucun dossier ne sera restitué au candidat, sauf convention expresse conclue avec l'organisateur.

### **Article 4 - ENGAGEMENT DES CANDIDATES**

Les candidates s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'elles fournissent. Toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînera l'annulation du dossier de candidature.

Tout dossier illisible, incomplet, portant des indications d'identité ou d'adresse fausses sera considéré comme nul.

La participation au concours implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Les candidates s'engagent à participer à des opérations de relations publiques et de presse relatives au concours.

Les candidates s'engagent à participer à la cérémonie de remise du Prix au cours de laquelle sera annoncée la lauréate.

La lauréate autorise la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Calvados - Orne, et les différents partenaires du concours à utiliser son image pour toute opération de promotion.

En cas d'irrégularité prouvée, le jury se réserve la possibilité de retirer le prix attribué.

### **Article 5 - LE JURY ET CRITERES DE SELECTION**

Le Jury est présidé par le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Calvados - Orne, Délégation Calvados ou son représentant.

Le Jury sera composé :

- Du Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Calvados-Orne, Délégation Calvados, ou son représentant
- Des représentants des partenaires
- Des Membres du comité de pilotage

Le jury est indépendant et souverain et ses délibérations sont strictement confidentielles.

Le jury s'appuiera sur les critères tels que :

- Reconversion et/ou parcours atypique
- Politique commerciale et de communication
- Initiative pour la défense de l'artisanat au niveau local
- Qualité des produits et des services
- Investissement personnel
- Créativité et innovation
- Transmission du savoir faire
- Projets
- Formation
- Coup de cœur

## **Article 6 - PRIX**

### **1<sup>er</sup> prix :**

- Un trophée
- Une Machine à Café Krups offert par le partenaire AXA
- Un chèque de 1000€ donné par les partenaires (CMAI, AXA, Krizalis) et un pack communication d'une valeur de 500€ à valoir dans l'agence de communication KRIZALIS.

### **2<sup>ème</sup> prix :**

- Un trophée

## **Article 7 - REMISE DES PRIX**

Elle aura lieu à Caen vers la mi-octobre 2020 à l'occasion de la cérémonie « Artisanat Performant ». La date sera reconfirmée au moment voulu.

## **Article 8 - FRAIS DE PARTICIPATION**

Le droit d'accès au concours est gratuit.

Les frais afférents à la présentation de candidature (frais de constitution du dossier,...) sont à la charge de chacune des candidates.

## **Article 9 - DUREE**

Le « PRIX MOSAÏQUE, l'Artisanat au féminin », organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Calvados-Orne, Délégation Calvados sera ouvert à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 et prendra fin à la remise du prix.

## **Article 10 - CONFIDENTIALITE**

Toutes les informations communiquées par les candidates au jury seront confidentielles et ne pourront être divulguées ou publiées sans l'autorisation expresse de l'intéressée. Elles resteront la propriété de la candidate.

## **Article 11 - RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Calvados - Orne, Délégation Calvados, et les partenaires se réservent le droit d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.

## **Article 12 - OBLIGATIONS**

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

## **CONTACTS :**

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Calvados – Orne, Délégation Calvados / 02 31 95 99 36 / communication@cmai-calvados-orne.fr

